

Démarche	: Demande de paiement - Préfecture d'Eure-et-Loir (DETR-DSIL, DSID, Fonds Vert, FNADT)
Organisme	: DRCL - BFL

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche a pour finalité de permettre aux bénéficiaires d'une subvention attribuée au titre de la DETR, de la DSIL, de la DSID, du Fonds Vert ou du FNADT de solliciter auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir le versement d'une avance, d'un acompte ou du solde.

Identité du demandeur

Nom de la collectivité

Civilité (référent de la demande)

Mme

M.

NOM Prénom du référent de la demande

Le référent sera contacté par les services pour toute demande d'information complémentaire

Fonction du référent

n° de téléphone du référent de la demande

Adresse courriel du référent de la demande

Identification de la subvention

Projet subventionné au titre de :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

DETR

DSIL

Fonds Vert

DSID

FNADT

Année de subventionnement :

(année de l'arrêté attributif)

Intitulé du projet subventionné

Numéro de la demande de subvention dans démarches simplifiées (facultatif)

Nature de la demande & Pièces justificatives

Vous souhaitez le versement de/du :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Avance

Acompte

Solde ou Totalité

Pièces justificatives à transmettre :

L'absence d'un des documents demandés empêchera le traitement de votre demande. Aussi, pour plus d'explications sur les pièces demandées, vous pouvez consulter le site internet de la préfecture (<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales/Subventions/Documents-pour-demandes-de-paiement/Modalites-de-versement-des-subventions-et-modeles>) ou contacter le bureau des Finances Locales par courriel (pref-subventions@eure-et-loir.gouv.fr) ou par téléphone (02 37 27 71 33).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tout document, daté et signé, justifiant du démarrage de l'opération (ordre de service, acte d'engagement, bon de commande ...)

Cette pièce permet d'apprécier la validité de la date de commencement indiquée. Le commencement d'exécution étant caractérisé par le premier engagement juridique pris et non par l'exécution physique de l'opération. Les devis doivent être datés et signés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Une preuve de la publicité du financement de l'État

Demande de paiement - Préfecture d'Eure-et-Loir (DETR-DSIL, DSID, Fonds Vert, FNADT)

Une photo de l'affichage ou une capture d'écran du site internet permettant de vérifier la réalisation de la publicité du plan de financement. Cette publication doit comprendre le logo de l'Etat "Marianne". Pour les subventions du Fonds Vert le logo "France Nation Verte" est à ajouter et le logo "France Relance" pour les subventions du plan de relance. Pour les subventions DSIL et DSID rénovation énergétique de 2021, les logos de l'Union européenne et de France relance sont à ajouter.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un état récapitulatif des dépenses visé par le Maire/Président de l'EPCI et du Comptable public

Ce document est indispensable à l'identification de l'avancée de l'opération et permet de justifier la quote-part de subvention versée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un certificat d'achèvement

Le certificat d'achèvement fait la synthèse de l'exécution de l'opération en indiquant les dates clés d'exécution et le bilan financier du projet. Un modèle de ce document est disponible sur la page internet de la préfecture consacrée à la DETR-DSIL.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un état récapitulatif des dépenses visé par le Maire/Président de l'EPCI et du Comptable public

L'état récapitulatif présente tous les mandatements correspondant au paiement de l'opération subventionnée. Ce document permet de justifier le montant de réalisation annoncé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une photo ou capture d'écran de l'affichage pérenne

Cette photo permet de prouver le respect de l'obligation de publicité du financement de l'État. L'affiche pérenne doit reprendre le logo de l'Etat "Marianne". Pour les subventions du Fonds Vert le logo "France Nation Verte" est à ajouter et le logo "France Relance" pour les subventions du plan de relance. Pour les subventions DSIL et DSID rénovation énergétique de 2021, les logos de l'Union européenne et de France relance sont à ajouter.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le plan définitif de financement, visé du Maire/Président EPCI, s'il n'est pas inclus dans l'état des dépenses

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document facultatif aidant à l'instruction de la demande :